

**8<sup>e</sup> Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM)**  
**3-5 septembre 2018**

*Thématique : L'appui à la mise en œuvre de la Convention*

*Date : Mercredi 5 septembre, 10 h à 13 h*

*Lieu : Palais des Nations, Room XVIII*

*Déclaration du Canada sur l'appui à la mise en œuvre*

Monsieur le Président,

Le Canada adhère fermement à l'objectif de la Convention sur les armes à sous-munitions de mettre un terme à jamais à la souffrance humaine et aux victimes causées par les armes à sous-munitions.

Nous sommes reconnaissants pour le travail dévoué et important des comités de la Convention qui a été présenté cette semaine. Ces présentations ont souligné l'importance de maintenir notre engagement dans tous les aspects de la Convention, y compris l'élaboration de nouvelles structures, tels que le modèle des « coalitions de pays ».

Monsieur le Président,

Cette année, le Canada a renouvelé et élargi son Programme de réduction de la menace liée aux armes afin d'offrir également un appui à l'universalisation des traités et des conventions liés à la prolifération des armes conventionnelles.

Nous sommes fiers d'annoncer aujourd'hui un engagement de 3 millions de dollars par l'intermédiaire du programme aux institutions qui appuient la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions ainsi que la Convention d'Ottawa.

Au cours des trois prochaines années, le Canada fournira les contributions suivantes, soit :

- 170 000 \$ destinés à l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions;
- 600 000 \$ destinés à l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel;
- 1,4 million de dollars destinés au Centre international de déminage humanitaire de Genève pour appuyer l'élaboration en cours des Normes internationales de la lutte antimines, des stratégies nationales de lutte antimines et du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines;
- 880 000 \$ destinés au Programme Genre et Action Antimines (PGAA) aux fins de recherche et de renforcement des capacités en ce qui a trait au genre et à la diversité pour un large éventail d'intervenants dans la lutte antimines.

Monsieur le Président,

L'élargissement du Programme de réduction de la menace liée aux armes traduit la priorité qu'accorde le Canada au renforcement de l'ordre international fondé sur des règles.

À l'approche de son 10<sup>e</sup> anniversaire, la Convention figure comme pilier du droit international humanitaire et assure le renforcement essentiel de la norme internationale rigoureuse qui protège les civils des conséquences humanitaires invalidantes de l'utilisation des mines et des engins explosifs, notamment la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi que le Protocole V et le Protocole II modifié se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques.

Nous sommes impatients de communiquer, aux réunions et aux rencontres à venir des États parties, les résultats de ces projets de mise en œuvre, ainsi que les nouveaux partenariats dont, nous l'espérons, ces projets favoriseront la création. Je vous remercie.